

## FILMS PARE-PLUIE

### Définition :

#### Film pare pluie :

Le film pare-pluie a pour fonction de protéger les parois extérieures des structures en bois (murs et toitures) des éventuelles pénétrations d'eau, de renforcer l'étanchéité à l'air de la construction et de protéger provisoirement les parois en attente de la pose du revêtement extérieur (bardage ou couverture).

Ce film doit être étanche à l'eau mais perméable à la vapeur d'eau.

#### Perméabilité à la vapeur d'eau :

Quantité de vapeur d'eau qui traverse en une heure un mètre carré de matériau sur un mètre d'épaisseur pour une différence de pression partielle de 1 mm.Hg entre les deux faces.

Elle s'exprime en g/m.h.mmHg.

#### Perméance :

Quantité de vapeur d'eau traversant un mètre carré de matériau en une heure pour une différence de pression partielle de 1 mmHg entre les deux faces.

Elle s'exprime en g/m<sup>2</sup>.h.mmHg.

#### Etanchéité à l'air :

Cette notion consiste à rendre l'habitation étanche au flux d'air afin de limiter au minimum les pertes d'énergie et les gênes occasionnées.

La satisfaction à l'exigence relative à cette fonction est à examiner tant en partie courante qu'aux joints et liaisons entre murs, planchers, toiture.

#### Etanchéité à l'eau :

Pour garantir la salubrité et la durabilité d'une construction à ossature bois, il est indispensable de maîtriser cette fonction, qui est remplie par les revêtements extérieurs en mur et en couverture.

### Caractéristiques et dimensionnement :

Le film pare-pluie doit respecter les points suivants :

- Matériaux de perméance > 0.5 g/m<sup>2</sup>.h.mmHg
- Matériaux résistants à la déchirure
- Feutres bitumés imprégnés définis par les normes NF P 84-302 et 84-307
- Panneaux de fibres tendres bituminés
- Films polyéthylènes ou polyesters non tissés enduits de bitume ou non
- Autres matériaux de qualité équivalente

### Fabrication :

Cf. fiches techniques fabricants.

### Références normatives :

#### Normes actuelles :

- **NF EN 13859 : Feuilles souples d'étanchéité - Définitions et caractéristiques des sous-couches**
- **NF EN 13956 : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et caoutchouc - Définitions et caractéristiques**
- **NF EN 13707 : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture - Définitions et caractéristiques**
- NF P 84-302 : Feutre bitume à armature en carton feutre (C.F.)
- NF P 84-307 : Feutre bitume à armature en voile de verre (36 S.V.V.)

- NF EN 1931 (NF P 84-119) : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau
- NF EN ISO 12572 (NF P50-763) : Performance hygrothermique des matériaux et produits pour le bâtiment - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau
- NF P 21-204 : DTU 31.2 - Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois
- NF P 65-210 : DTU 41.2 - Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois

#### Autres documents :

- Cahier 1926 – CSTB : Ventilation des toitures inclinées couvertes en petits éléments discontinus
- Cahier 3316 – CSTB : Règles générales de conception et de mise en œuvre - Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique

#### Normes obsolètes :

- NF P 21-204 : DTU 31.2 - Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois : **paragraphe 10.7**
- NF P 23-201 : DTU 36.1 - Travaux de bâtiment - Menuiseries en bois : **paragraphe 5.7**

### Principales spécifications et recommandations :

#### Pose en parois verticales :

Le pare-pluie est obligatoire lorsque l'isolant est directement accessible derrière le revêtement extérieur.

Pose avec recouvrement minimum de 5 cm aux joints horizontaux, et 10 cm aux joints verticaux.

Le pare-pluie est fixé soit par pointes ou agrafes, soit par des tasseaux eux-mêmes fixés dans les montants de l'ossature.

#### Pose en parois inclinées :

Les DTU de la série 40 (couverture) décrivent la mise en place éventuelle d'un écran de sous-toiture, souple ou rigide, situé entre le comble et la face interne des éléments de couverture.

Le film pare-pluie peut remplir cette fonction d'écran souple de sous-toiture, en se fixant sur un support discontinu (chevrons, fermettes) ou continu (panneau, volige), mais cette utilisation relève d'un Avis Technique.

*Nota : tous les écrans de sous-toiture ne sont pas des films pare-pluies.*

### Marquage CE :

Chaque composant structurel de la construction classé et devant circuler au sein de l'Europe devra avoir une attestation de conformité, selon la directive communautaire sur les produits de la construction (DPC n° 89-106), et qui sera matérialisée par le marquage CE.

Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'attestation de conformité sont les suivantes :

Systèmes d'attestation	Certificatif				Déclaratif	
	1+	1	2+	2	3	4
<b>Evaluation du produit</b>						
Essai de type initial	ORN	ORN	FAB	FAB	ORN	FAB
Essai sur échantillon par sondage	ORN	ORN*	FAB*			
<b>Contrôle production en usine (FPC)</b>	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB

## FILMS PARE-PLUIE

Systèmes d'attestation	Certificatif				Déclaratif	
	1+	1	2+	2	3	4
<b>Evaluation du contrôle de la production en usine</b>						
Inspection initiale	ORN	ORN	ORN	ORN		
Surveillance continue	ORN	ORN	ORN			

ORN : Organisme notifié (d'essais, d'inspection ou de certification)

FAB : Fabricant

\* : Non obligatoire

Les films pare-pluie nécessitent un système d'Attestation de Conformité de niveau 1 à 4, selon les exigences des normes européennes harmonisées NF EN 13859, 13956 et 13707. Tous les films pare-pluie mis sur le marché doivent être marqués CE.

### Acquis environnementaux :

#### Données environnementales :

Le format des données environnementales, que peut fournir sur demande le fabricant d'un produit de construction, doit respecter la norme NF P 01-010.

